

Pont-à-Marcq, le 17 janvier 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE
5 rue de Geoffroy Saint Hilaire
CS 62039
59 014 Lille Cedex

Réf. : 2025.01.17

Objet : désignation d'un commissaire enquêteur pour la déclaration de projet du PLU de PONT A MARCQ

Contact : Magalie Boyez Fourmestraux

Tél. : 06 79 52 41 29

Monsieur le Président,

Par une délibération en date du 3 juillet 2023, le Conseil Communautaire de Pévèle Carembault a prescrit le lancement d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pont à Marcq. Cette procédure vise à permettre la réalisation du projet de requalification de la friche AGFA dans un objectif de développement local et de sobriété foncière.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-41 du Code de l'Urbanisme et de l'article L.123-10 du code de l'Environnement, une phase d'enquête publique doit être organisée après que le projet ait été notifié, pour avis, à l'autorité environnementale ainsi qu'aux personnes publiques associées visées à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme.

Par une décision n° 2024-8142, en date du 20/08/2024 et conformément au deuxième alinéa de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) des Hauts-de-France a décidé de ne pas soumettre la procédure d'évolution du PLU à évaluation environnementale.

Par la présente, je vous sollicite donc afin qu'un commissaire enquêteur soit désigné pour conduire cette phase d'enquête publique que Pévèle Carembault souhaite organiser à compter de début mars 2025, pour une durée minimale de 30 jours.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma sollicitation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Benjamin DUMORTIER,

Vice-président de la Communauté de
communes Pévèle Carembault en
charge de l'aménagement du
territoire, du SCOT et du PLUi

Signé électroniquement par : Benjamin DUMORTIER
Date de signature : 22/01/2025
Qualité : VP PLUi DIA

